



AUDISOL

Le Cabinet de l'Economie Sociale et Solidaire

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables et sur la liste des commissaires
aux comptes de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE

21 ter rue Voltaire

75011 Paris

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE

21 ter rue Voltaire - 75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 19 septembre 2025

Commissaire aux comptes,

AudiSol

Delphine LUBRANI



Annexe 1

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 26/06/2025

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	4 463	2 538	1 924	0,39	2 371	0,30
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	153		153	0,03	153	0,02
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	4 615	2 538	2 077	0,43	2 523	0,32
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	280 244		280 244	57,42	601 506	76,70
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	203 754		203 754	41,75	170 610	21,76
Charges constatées d'avance	1 943		1 943	0,40		
TOTAL (II)	485 941		485 941	99,57	772 116	98,46
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)					9 573	1,22
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	490 556	2 538	488 018	100,00	784 212	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires	4 583	0,94	9 283	1,18
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	2 180	0,45	-4 699	-0,59
Situation nette (sous total)	6 764	1,39	4 583	0,58
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	6 764	1,39	4 583	0,58
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 427	4,19	29 096	3,71
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	14 343	2,94	19 632	2,50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	21 343	4,37	30 038	3,83
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	421 829	86,44	691 525	88,18
TOTAL (IV)	477 942	97,94	770 290	98,22
Ecarts de conversion passif (V)	3 313	0,68	9 339	1,19
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	488 018	100,00	784 212	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	318 321		409 547		-91 226	-22,26
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	149				149	N/S
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	553 098		594 034		-40 936	-6,88
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	16 794		17		16 777	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	888 362		1 003 597		-115 235	-11,47
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	282 931		393 246		-110 315	-28,04
Aides financières	251 943		429 831		-177 888	-41,38
Impôts, taxes et versements assimilés	1 765		604		1 161	192,22
Salaires et traitements	265 995		174 196		91 799	52,70
Charges sociales	84 070		51 719		32 351	62,55
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	446		663		-217	-32,72
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	8		15		-7	-46,66
Total des charges d'exploitation (II)	887 159		1 050 274		-163 115	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 203		-46 676		47 879	102,58
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	1 469		1 758		-289	-16,43
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change			42 171		-42 171	-100,00
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	1 469		43 930		-42 461	-96,65
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change			1 282		-1 282	-100,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (IV)			1 282		-1 282	-100,00
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 469		42 648		-41 179	-96,55

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	2 672	-4 029	6 701	166,32
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		118	-118	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		118	-118	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	492	789	-297	-37,63
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	492	789	-297	-37,63
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-492	-671	179	26,68
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	889 831	1 047 645	-157 814	-15,05
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	887 651	1 052 345	-164 694	-15,64
EXCEDENT OU DEFICIT	2 180	-4 699	6 879	146,39
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	2
II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	3
III - NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	5
A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé	5
B. Immobilisations financières	5
C. Stocks	5
D. Créances	6
E. Disponibilités	6
F. Tableau de variation des fonds associatifs	6
G. Subventions d'investissement	6
H. Provisions réglementées	6
I. Charges à payer et produits à recevoir	7
J. Produits et charges imputables à un autre exercice	7
K. Provisions pour risques et charges	7
E. Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	7
F. Autres fonds non affectés à engager	8
G. Etat des dettes	8
IV - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	8
A. Produits	8
A.1 - Dons, mécénat, contributions financières, legs et donations	8
A.2 - Prestations de services	8
A.3 - Cotisations et autres produits	8
A.4 - Subventions d'exploitation	8
A.5 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	8
B. Résultat financier	9
C. Résultat exceptionnel	9
V – AUTRES INFORMATIONS	9
A. Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés	9
B. Rémunération des dirigeants	9
C. Effectif moyen	9
D. Bénévolat, volontariat et Mise à disposition	9
E. Engagements hors bilan	9
F. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes	9

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

RCP a pour objet :

- ✓ d'agir pour le renforcement de la protection en justice des droits et liberté des personnes incarcérées sur le continent européen ;
- ✓ de promouvoir la participation des personnes détenues à l'élaboration des politiques publiques les concernant et, plus largement, le renforcement des droits collectifs de la population incarcérée ;
- ✓ de favoriser la coopération entre les défenseurs des prisonniers en Europe ;
- ✓ d'analyser de façon scientifiquement ordonnée les processus d'élaboration du droit pénitentiaire et les effets de l'introduction du droit en détention ;
- ✓ de rendre compte de l'effectivité de la défense par le juge des droits fondamentaux en prison dans chacun des pays où elle est implantée.

L'action de l'association concerne toutes les professions et organisations qui agissent pour le respect des droits des détenus ainsi que toutes les disciplines scientifiques qui concourent à l'étude de l'usage du droit en prison. A vocation européenne, elle cherche cependant à établir des partenariats avec les organisations qui se sont données un mandat similaire ailleurs dans le monde.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- ✓ Renforcement de l'accès au droit et au juge des personnes détenues via des actions en justice et de plaidoyer coordonnées avec les organisations membres.
- ✓ Recherche dans six pays de l'Union Européenne et en Ukraine sur l'accès aux procédures d'aménagement de peine des personnes condamnées, et étude du rôle des outils d'évaluation des risques dans ces procédures.
- ✓ Plaidoyer auprès des instances européennes pour un renforcement des garanties des droits fondamentaux en détention ; conférence internationale sur les droits fondamentaux en prison
- ✓ Renforcement de l'accès aux soins en prison et promotion des principes d'équivalence et d'équité des soins aux personnes incarcérées, notamment en termes d'accès aux services anti-VIH et de réduction des risques liés à l'usage de drogue.
- ✓ Documentation des violations des droits fondamentaux et renforcement de la protection des personnes détenues victimes de mauvais traitements et torture, notamment en Ukraine en temps de guerre, via des actions de collecte d'information, de contentieux et de plaidoyer
- ✓ Facilitation du travail de terrain et renforcement des capacités des ONG engagées dans la protection des droits des personnes détenues notamment via la diffusion de ressources juridiques et outils de plaidoyer aux ONG et praticiens du droit spécialistes du champ pénitentiaire dans 18 pays d'Europe ; séminaires de travail et formations, notamment auprès de ses partenaires en Europe de l'Est.
- ✓ Appui institutionnel aux organisations et protection des défenseurs.es des droits des personnes détenues en danger.

Les moyens mis en œuvre :

- ✓ animation d'un réseau de chercheurs, d'organisations et de praticiens susceptibles d'être mobilisé sur l'ensemble des questions intéressant la protection juridictionnelle des droits des personnes incarcérées et l'usage du droit en prison ;
- ✓ diffusion dans différentes langues, au moyen d'un site internet, une description des modalités de la protection des droits des personnes détenues en Europe et mise à jour d'une information permanente sur ce thème ;

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

- ✓ diffusion des acquis des actions juridiques menées dans les différents pays, notamment par la mise en partage des argumentaires utilisées ;
- ✓ élaboration de stratégies judiciaires concertées propres à susciter des évolutions du droit applicable aux personnes incarcérées ;
- ✓ actions en justice pour la sauvegarde et le renforcement des droits des personnes détenues ;
- ✓ organisation de conférences, séminaires et colloques ;
- ✓ publications contribuant aux buts qu'elle s'est fixés ;
- ✓ soutien à la recherche et aux publications, rencontre, organisation de cours, participation à des enseignements, ou toute autre activité dont le but concorde avec le sien

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 488 018 €

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 180,13 €.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03 sous réserves des dispositions particulières, notamment des principes énoncés dans le règlement ANC 2018-06 relatif au plan comptable associatif, modifié par le règlement ANC n°2020-08, désormais d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

➤ Mode de comptabilisation des produits

À la signature de la convention, la subvention d'exploitation ou la contribution financière accordée est comptabilisée dans le compte de créances correspondant au financeur (un compte par financeur).

Lorsque la convention est pluriannuelle, la part de la subvention/contribution financière non consommée en fin d'exercice concernant les exercices futurs est constatée en « 487 – produits constatés d'avance ».

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

Les années suivantes, les sommes sont inscrites au débit de compte « 487 – produits constatés d’avance », par le crédit du compte de subventions d’exploitation ou de contributions financières.

➤ Gestion des devises

S’agissant des subventions d’exploitation et des contributions financières en devises, la convention est enregistrée à la date de signature au cours du jour de la signature (taux OANDA).

Les encaissements sont enregistrés au fur et à mesure de l’exercice au cours du jour. Le solde comptable est ensuite comparé au solde de la convention converti au taux historique (taux du jour de la signature de la convention) et la différence est comptabilisée en charge ou en produit de change.

Depuis l’exercice clos au 31/12/2024, les écarts de change sont comptabilisés en résultat d’exploitation.

En fin d’exercice, la créance ainsi calculée est ensuite réévaluée au taux Oanda du 31/12/N et la différence avec la créance évaluée au taux historique est comptabilisée en différence de conversion actif ou passif. En cas de différence de conversion actif, une provision pour risques et charges est constatée à concurrence de la différence de conversion.

La comptabilité est tenue en euros à partir du relevé bancaire. Les dépenses sont converties en dollars au taux Inforeuro du mois, conformément à la procédure d’établissement des rapports financiers. Le produit constaté d’avance calculé en dollars est converti en euros au taux historique de la convention. Enfin, le produit constaté d’avance est converti au taux OANDA au 31/12/N pour établir l’écart de conversion en fin d’exercice.

➤ Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

III - NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Installations générales, agencements	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau - informatique	Dégressif	3 ans

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	5 062		600	4 462
Immobilisations financières	153			153
Total	5 215	0	600	4 615

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Installations générales, agencements divers	2 092	446		2 538
Matériel de bureau et informatique	600		600	0
TOTAL	2 692			2 538

B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des parts sociales du crédit coopératif pour 152,5€

C. Stocks

Il n'y a pas de stocks sur cet exercice.

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

D. Créances

Etat des créances et charges constatées d'avance

Etats des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Divers Etat et autres collectivités publiques	112 195	56 065	56 130
Groupe et associés			
Débiteurs divers	168 049	98 378	69 671
Charges constatées d'avance	1 943	1 943	
TOTAL	282 187	156 385	125 801

E. Disponibilités

Les disponibilités sont de 203 754,44€, se répartissant entre le compte courant et le Livret A.

F. Tableau de variation des fonds associatifs

Variation des fonds propres	Ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A Clôture de l'exercice
Apports sans droit de reprise	9 283	-4 699			4 583
Déficit ou excédent de l'exercice	-4 699	4 699	2 183		2 183
Situation nette	4 584	0	2 183	0	6 764
Subventions d'investissement nettes					
TOTAL	4 584	0	2 183	0	6 764

G. Subventions d'investissement

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2024

H. Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2024.

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

I. Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 599
Dettes fiscales et sociales	3 955
Autres dettes	21 343
TOTAL	31 897

Détail des charges à payer

	Montant
Fournisseurs Factures non parvenues	6 599
Dettes provisionnées pour CP	3 032
Dettes prov Ch soc s/ CP	923
Reversements partenaires	21 343
TOTAL	31 897

Produits à recevoir

Il n'y a pas de produits à recevoir au 31/12/2024.

J. Produits et charges imputables à un autre exercice

Produits	Montant Fin d'exercice
Produits constatés d'avance	421 829,03
Total	421 829,03
Charges	
Charges constatées d'avance	1 943,46
Total	1 943,46

K. Provisions pour risques et charges

Il n'y a pas de provisions pour risques et charges au 31/12/2024.

E. Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2024.

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

F. Autres fonds non affectés à engager

Il n'y a pas de fonds non affectés à engager au 31/12/2024.

G. Etat des dettes

Etats des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	20 427	20 427	
Personnel et comptes rattachés	3 468	3 468	
Sécurité sociales et autres organismes sociaux	9 778	9 778	
Autres impôts taxes et assimilés	1 096	1 096	
Autres dettes	21 343	21 343	
Produits constatés d'avance	421 829	421 829	
TOTAL	477 942	477 942	
Emprunts remboursés en cours d'exercice			

IV - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A. Produits

Les produits de l'association sont composés de :

A.1 - Dons, mécénat, contributions financières, legs et donations

Les contributions financières s'élèvent à 553 097,53€ au 31/12/2024.

A.2 - Prestations de services

Il n'y a pas de prestations de services au 31/12/2024.

A.3 - Cotisations et autres produits

Il n'y a pas de cotisations au 31/12/2024.

A.4-Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 318 321,29 €

Elles sont constituées :

FINANCEUR	MONTANT
UE	318 321,29

A.5 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Il n'y a pas de report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

B. Résultat financier

Le résultat financier est positif de 1 468,66 €. Il est composé de produits d'intérêts.

C. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est négatif de 492,00 €.
Il correspond à des pénalités sur des retards de paiements URSSAF.

V – AUTRES INFORMATIONS

A. Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés n'ont pas été évalués au 31/12/2024 en raison de leur caractère non significatif.

B. Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

C. Effectif moyen

Cadres	2,8
Non cadres	3,7
Total	6,5

Il n'y a pas de statut cadre et non-cadre pour les salariés en Allemagne et en Pologne.

D. Bénévolat, volontariat et Mise à disposition

Il n'y a pas de bénévolat, volontariat ou mise à disposition enregistré au 31/12/2024.

E. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan au 31/12/2024.

F. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le cabinet AUDISOL assure la fonction de commissariat aux comptes et d'auditeur de projets. A ce titre, le montant qui apparaît dans les charges de l'exercice 2024 s'élève à un montant de 8 341,20 € TTC.